Image not found or type unknown

Y'a t-il une carence pour un licenciement pour refus de mobilité

Par **Chris71**, le **11/02/2015** à **08:06**

Bonjour,
Lorsque votre employeur vous donne une imdemnité de licenciement pour refus de mobilité, y'a t-il une carence avec le Pôle emploi ?

Si oui, comment calculer l'indemnité légale et supra légale ?

Merci pour tous ces renseignements.

Par **moisse**, le **11/02/2015** à **09:02**

Bonjour,
Il y a TOUJOURS une CARENCE quelque soit le motif de licenciement.
Indemnité légale : celle qui est prévue par le code du travail et variable selon l'ancienneté (1/5eme de mois...)
Indemnité conventionnelle : celle qui est prévue par la convention collective, en générale supérieure à l'indemnité légale
Indemnité supra légale: différence entre l'indemnité reçue et l'indemnité légale.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés